

Collège électoral français
Canton électoral :
Bureau principal de canton A

**ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN
DU 7 JUIN 2009.**

**Procès-verbal du tirage au sort en vue de la désignation des bureaux de vote
dont les bulletins devront être dépouillés
par chaque bureau de dépouillement A.**

Le mardi 2009 (5^{ème} jour avant le scrutin) à 16 heures, le bureau principal de canton A procède au tirage au sort en vue de désigner les bureaux de vote dont les bulletins doivent être dépouillés par chaque bureau de dépouillement A.

Le tirage au sort a donné le résultat suivant :

Bureaux de dépouillement A	Bureaux de vote dont les bulletins devront être dépouillés par le bureau de dépouillement
1 ^{er} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
2 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
3 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
4 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
5 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
6 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
7 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
8 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
9 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
10 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
11 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
12 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
13 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
14 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
15 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
16 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
17 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
18 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
19 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}
20 ^{ème} bureau	Bureaux de vote n ^{os}

Le résultat du tirage au sort, auquel il a été procédé ce jour, sera porté immédiatement à la connaissance des Présidents des bureaux de dépouillement A et des Présidents des bureaux de vote.

Fait à, le 2009.

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Le Président,

Les témoins,